

**Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social  
des Pyrénées-Orientales**

**Extrait du registre des délibérations  
Séance du 2 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le deux avril, à 9 heures 30, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à Thuir, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

<b>N° délibération :</b>	<b>Objet :</b>
<b>02/04/24 – 05.</b>	<b>Actualisation d'une Autorisation de Programme et Crédits de Paiement – Opération Cuisine centrale Millas 2</b>

**représentants des conseillers départementaux :**

**Titulaires présents :** Lola BEUZE, Madeleine GARCIA-VIDAL, Michel GARCIA, Jean ROQUE, Marie-Pierre SADOURNY, Thierry VOISIN.

**Suppléants présents :** Marie-Edith PERAL, Marc PETIT.

**Suppléants présents ne participant pas au vote :** /

**Titulaires absents ayant donné procuration :** /

**Absents :** Hermeline MALHERBE, Martine ROLLAND, Alexandre REYNAL, Aude VIVES.

**représentants de l'assemblée syndicale :**

**Titulaires présents :** Dominique ANDRAULT, Marc BIANCHINI, Alain GOT, Raymond LEMORT.

**Suppléants présents :** Valérie FRANCO, Maya LESNE, Sylvie TORRES.

**Suppléants présents ne participant pas au vote :** /

**Titulaires absents ayant donné procuration :** /

**Absents :** Nicolas GARCIA, Georges GUARDIA, Françoise ORTEGA, Antoine PARRA, Raymond PLA, Josette PUJOL.

**Vu** les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;

**Vu** la délibération n°25/06/19-10 du 25 juin 2019 relative à l'opération de construction d'une nouvelle cuisine centrale à Millas ;

**Vu** la délibération n°13/10/20-06 du 13 octobre 2020 relative au plan de financement de l'opération susvisée ;

**Vu** la délibération du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales n°SP20201019R\_2 du 19 octobre 2020 relative à la participation financière du Département à l'opération susvisée ;

**Vu** la délibération n° 12/02/21-06 relative au vote de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement – Opération cuisine centrale Millas 2 ;

**Vu** la délibération n° 19/07/22-06 relative à la validation de la phase APD Opération cuisine centrale Millas 2 ;

**Vu** la délibération n° 04/04/24-05 relative à l'actualisation d'une Autorisation de Programme et Crédits de Paiement – Opération cuisine centrale Millas 2 ;

Considérant les modifications apportées au calendrier de réalisation ;

Considérant qu'il est proposé d'actualiser l'AP/CP pour cette opération :

Réalisé au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	MONTANT AP
7 388 313,42	5 600 000,00	288 658,58	13 276 972,00

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE A L'UNANIMITE DE :

- Actualiser l'autorisation de programme et les crédits de paiement (AP/CP) tels qu'indiqué ci-dessus ;
- Autoriser le Président à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits sus indiqués.

s

Ainsi fait et délibéré, à THUIR, les jours mois et an que dessus  
Pour extrait conforme

Le Président de l'U.D.S.

Jean ROQUE

